



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2012
SALLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-INNOCECE
Convocation du 3 avril 2012

Après approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 12 mars, le conseil communautaire a :

-procédé à l'élection des 3 délégués titulaires et 2 suppléants au SYCOTEB qui sont respectivement M. LACOTTE Jean-M. DELAGE Henri-M. BETAÏLLE Jérôme et M. RICHIÉRO Pierre-M. GROSSOLEIL Thierry.

-voté les taux des 4 taxes communautaires en reconduisant ceux de 2011, à savoir :

Taxe d'habitation	5.66 %	produit 329 355 €
Taxe foncière bâti	5.13 %	produit 222 129 €
Taxe foncière non bâti	19.98 %	produit 71 249 €
Cotisation foncière entreprises	7.65 %	produit <u>51 645 €</u>
Soit un produit global de		674 378 €

-autorisé la prise en charge pour l'année 2012 des salaires et charges du personnel communal intervenant dans les écoles et garderies du temps méridien pour un estimatif de 10 600 €.

-donné avis favorable pour une participation financière aux frais de scolarité d'un montant de 31 750 € à l'école privée Notre Dame au titre de l'année 2012 et la signature de la convention à intervenir.

-autorisé le lancement d'une consultation de marché de prestation intellectuelle en procédure adaptée concernant l'étude de faisabilité de la fusion des communautés d'Issigeac et Eymet, estimée à 14 000 € HT.

-décidé l'acquisition d'un topomètre à l'ancien technicien de voirie pour un prix de 200 €.

-voté les subventions exceptionnelles suivantes :

- 11 000 € à l'Office de Tourisme
- 500 € au baby ski tour Dordogne (sous réserve de la tenue de l'étape du 9 juin 2012)
- 1 500 € dans le cadre de l'animation du Printemps des Bastides

-différé celle de l'association Tri Tout dans l'attente d'une demande officielle.

-voté le budget primitif 2012 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à 1 585 052 € et 2 801 854 € pour celles de l'investissement.

-autorisé le lancement du marché à procédure adaptée pour le programme des travaux de voirie 2012 avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour un estimatif global HT de 205 728 €.

-pris acte du remplacement du délégué titulaire de la commune de St-Capraise d'Eymet par M. Henri TONELLO, M. Yves Marie DELPIT étant désigné comme suppléant.

.../...

En questions diverses :

Le projet de sentier de découverte et d'interprétation au bord du Dropt, inscrit dans le cadre de la convention d'organisation touristique et territorial entre le Pays, la Région et le Département a fait l'objet d'une large discussion notamment au sujet des autorisations de passage à obtenir auprès des propriétaires.

Il est fait un compte rendu succinct de la réunion d'attribution de la DETR tenue en Préfecture tout dernièrement.

Le Président informe l'assemblée de la réalisation des prêts court et long termes accordés par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel pour le financement de la Maison de Santé.

Eymet le 13 avril 2012

Le Président,
Jean LACOTTE.